

# LA POLITIQUE D'EVALUATION DE CARE INTERNATIONAL<sup>1</sup>

## But

Cette politique d'évaluation est élaborée afin d'assister CARE dans la réalisation de sa vision et mission - notamment la réduction de la pauvreté et le respect des droits – à travers la promotion de la redevabilité institutionnelle, l'apprentissage continu, et le partage transparent d'évaluations de projets et de programmes, à l'intérieur de l'organisation comme à l'extérieur. Cette politique est un complément et est conforme aux Principes et Normes des programmes de CARE International. La mise en œuvre de cette politique mettra à la disposition des preneurs de décisions à tous les niveaux de CARE et de nos partenaires, des informations pertinentes, des analyses et des recommandations afin de renseigner et améliorer l'élaboration des politiques, la planification, la programmation et la mise en œuvre [des programmes et projets]. La Politique est conçue pour promouvoir:

- la collecte, la documentation et la diffusion stratégiques et systématiques – à l'intérieur comme à l'extérieur – des leçons apprises et des impacts des projets et programmes de CARE ;
- des opportunités pour les parties prenantes, surtout les pauvres avec qui CARE travaille, à présenter leur perceptions et évaluations franches par rapport aux activités de CARE;
- des opportunités pour le personnel de CARE de réfléchir et partager leurs expériences et leurs connaissances;
- un partage transparent d'évaluations avec toutes les parties prenantes dans un format qui leur convient; et
- un examen des progrès/problèmes vis-à-vis des priorités stratégiques afin de parvenir à de meilleurs résultats sur le plan organisationnel.

Cette politique couvre les projets et programmes d'urgence, de réhabilitation et de développement.<sup>2</sup>

## Lignes Directrices de la Politique

1. Les Missions (Country Offices ou Bureaux Nationales) ont la responsabilité principale quant à la planification et la supervision de la conduite des évaluations des projets, ainsi qu'à leur diffusion et utilisation, en collaboration avec l'unité régionale de gestion et/ou des Membres de CI et des unités techniques appropriées. En consultation avec les bailleurs de fonds ces Missions décident du calendrier, de l'échelle, de la nature, de l'intensité et des méthodologies à être utilisées, conformément à cette politique d'évaluation de CARE International et d'autres lignes directrices. Même s'il

---

<sup>1</sup> Cette politique a été développée par le Groupe de Travail sur le Développement du Programme (« PWG ») et plus tard approuvé par le Comité des Directeurs Nationaux (NDC) de CARE International. Des contributions quant au contenu de la politique ont été reçues de la part des membres de CARE International, des cadres Conception, Suivi et Evaluation (« DME »), des Missions (« CO »), etc. La politique comprend aussi des idées adaptées d'autres agences, y compris du HCR, OECD-DAC, Danida, OCHA/DHA et autres.

<sup>2</sup> «Les programmes» font allusion à des initiatives entreprises par CARE au-delà du niveau «projet». Un programme peut comporter un ensemble de projets simultané ou consécutif qui vise une population cible commune. Un programme peut également signifier des initiatives multi pays ou internationales centrées sur un ou plusieurs secteurs ou thèmes.

s'avère parfois difficile de respecter tous les éléments de cette politique de CI, compte tenu des exigences des bailleurs de fonds, les planificateurs d'évaluations sont toutefois encouragés de reconnaître qu'ils reflètent les bonnes pratiques en matière d'évaluation et de s'efforcer à les inclure dans les Termes de Référence.

2. Conformément au Principe N° 3 de CI qui exige la redevabilité et la responsabilité, l'efficacité de tous les projets et programmes de CARE doivent être évaluée d'une manière appropriée. Cela inclut une étude de base (voir le Norme N° 10 de projets) et une évaluation formative (à mi parcours) pertinentes qui serviront à améliorer la qualité des projets et programmes en cours, et, dans la mesure du possible, une évaluation ex-post afin d'évaluer l'impact durable (voir Principe N° 6). Au minimum, une évaluation finale (interne ou externe) et une documentation relative aux réalisations et aux leçons apprises du projet doivent être fournies pour la programmation future.

3. Les évaluations doivent tester la relation entre les efforts d'un projet ou d'un programme et les progrès réalisés par rapport à la Vision et la Mission de CARE International. Les évaluations devraient comprendre, là où cela est approprié, des analyses des contributions apportées aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et ses indicateurs.

4. Toute évaluation doit comprendre une analyse du degré et des conséquences de la mise en œuvre des Principes et Normes des Programmes de CARE International, ainsi que des contributions apportées au plan stratégique de la Mission.

5. Ceux qui conduisent les évaluations des programmes et projets de CARE devraient respecter les normes professionnelles en la matière prescrites par les différentes agences compte tenu du besoin de « parler le même langage » au sein d'une coalition plus large.<sup>3</sup> Pendant les crises humanitaires, les évaluations mettront l'accent sur le respect des normes Sphère et d'autres prescrites par les différentes agences qui sont reconnues par CI.

6. Toute évaluation doit comporter une participation significative de la part des participants du projet/programme ainsi que des intéressés appropriés externes. Ceci dans le but : de promouvoir une culture de réflexion critique ; d'introduire d'importantes perspectives externes à CARE vis-à-vis des résultats des projets/programmes ; de permettre à CARE et ses partenaires/clients de s'ouvrir aux critiques et aux expériences des autres. Conformément au Principe N° 1, les voix et les points de vue de groupes minoritaires, de marginalisés et d'autres groupes ayant d'éventuelles opinions contraires devraient être entendus et pris en compte lors de tout processus d'évaluation. Bien que CI reconnaisse la valeur inhérente des évaluations participatives, il appartiendra au personnel de projets/programmes, aux gestionnaires dans les Missions, et à l'unité régionale de gestion de déterminer le niveau convenable de contrôle, influence et autorité externes que nécessite l'évaluation en question.

7. La documentation de l'évaluation doit comporter, au minimum, les éléments suivants:

- Nom du projet et du pays, le « PN » (N° du Projet), les dates du projet et de l'évaluation;

---

<sup>3</sup> Voir la page 7 pour des exemples de sources de ces normes.

- Noms et coordonnées de ceux qui conduisent l'évaluation, y compris le nom du/des consultant(s) externe(s) (si utilisé[s]) ;
- Sommaire ;
- Conclusions principales, y compris les leçons apprises qui pourraient être utiles pour la communauté élargie de CARE et de développement, ainsi que des recommandations pour de futurs programmes/projets.

Les annexes, au minimum, devraient comporter:

- Les Termes de Référence;
- La méthodologie de l'étude, y compris les questions de recherche ou hypothèses clefs, la mise en œuvre de concepts clefs, les stratégies pour établir des groupes témoins appropriés (par exemple, comparaison avec des groupes externes au projet), les stratégies d'échantillonnage, et les procédures d'analyse des données ;
- Moyens de collectes des données (guides d'observation, enquêtes, guides des « focus groups », etc.) ;
- Présentation des données et analyse.

8. Toute évaluation doit être conduite d'une manière ouverte et transparente :

- Les Termes de Référence, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations doivent toujours être rendus disponibles au public.
- Un effort spécial est nécessaire pour assurer que les résultats des évaluations parviennent aux gouvernements, aux partenaires de CARE, aux organisations paires au niveau local et national et surtout aux pauvres que nous servons. Il faudra que ces évaluations soient présentées d'une manière compréhensible et pertinente ; il peut s'avérer nécessaire de les présenter dans des formats différents selon le destinataire ; et
- Tous les rapports d'évaluation doivent être soumis par courrier électronique par C-PIN [CARE International Project Information Network] ou bien directement à la Bibliothèque Electronique d'Evaluation de CI (EEL).<sup>4</sup>

9. Les recommandations issues des évaluations sont à suivre par des plans d'action ; ceux-ci sont à suivre par les superviseurs appropriés. Lorsqu'il s'agit de projets ou programmes exécutés dans un seul pays, ce suivi sera normalement assuré par le Directeur Adjoint chargé du Programme de la Mission. Pour ce qui est des programmes dans plusieurs pays, la responsabilité du suivi incombe aux personnes ou bien aux unités chargées de ces programmes.

10. Les Membres de CARE International s'engagent à \*suivre\* un processus continu d'amélioration sur les plans suivants :

- Le niveau de l'évaluation et l'importance qui lui est accordée au sein de l'organisation ;
- La capacité du personnel de CARE à planifier, à superviser et à participer à des évaluations qui respectent ces normes ;

---

<sup>4</sup> Les Missions et les Membres de CI devraient envoyer des copies électroniques de rapports d'évaluation de projet/programme à [EvaluationLibrarian@care.org](mailto:EvaluationLibrarian@care.org) qui les téléchargera à la Bibliothèque Electronique d'Evaluation de CARE (EeL), gérée par le Coordinateur de Conception, Suivi et Evaluation, Equipe de Mesure d'Impact et d'Apprentissage (IMLT), CARE USA, pour le compte du Groupe de Travail du Développement du Programme de CI. Toute évaluation des interventions humanitaires devrait également être envoyée au Coordinateur de Qualité, de Redevabilité et de Normes de CARE International.

- L'efficacité des méthodes et de la gestion des évaluations ; et
- Le partage et l'utilisation des conclusions et des recommandations d'évaluations avec des groupes externes, y compris les membres des communautés participantes, les gouvernements, la société civile et d'autres ONG.

11. CARE International s'engage à allouer et générer les ressources nécessaires pour que cette Politique d'Evaluation soit efficacement et pleinement mise en oeuvre. A cet effet, un soutien financier adéquat pour le suivi et l'évaluation doit être prévu dans la planification; il devrait également être bien négocié avec les bailleurs de fonds de CARE.

## Remarques et Conseils pour Promouvoir la Politique d'Évaluation de CARE<sup>5</sup>

A multiples niveaux, le leadership de CARE, ainsi que d'autres organisations, tels que les gouvernements, les bailleurs de fonds privés, OCDC-DAC, et les comités de surveillance, exigent de plus en plus des preuves solides de l'efficacité globale et l'impact des ONG internationales comme CARE. L'intérêt grandissant pour chaque question, ainsi que notre besoin de pouvoir bien y répondre, nous obligent à adopter une stratégie et politique d'évaluation plus poussées.

En vu de notre activité globale et notre capacité technique, CARE est bien placé pour tirer un grand bénéfice en matière d'apprentissage institutionnel d'une approche plus stratégique par rapport à la conduite et l'utilisation d'évaluations, les deux pour la redevabilité et l'application des leçons apprises pour améliorer notre performance.

Par le passé les évaluations ont été principalement conduites pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds – les méthodologies utilisées étant très variées – et trop souvent les rapports n'ont pas été utilisés de manière adéquate. Nous reconnaissons le besoin de mettre en place une politique et stratégie organisationnelle d'évaluation afin de promouvoir une culture plus systématique de redevabilité et de réflexion pratique. Cela implique l'utilisation d'évaluations formatives (à mi parcours) ainsi que des évaluations sommatives afin de contribuer à l'apprentissage stratégique. Comment nos processus et leçons de Conception, Suivi et Evaluation (DME) nous aident-ils à rester dynamiques et liés aux avis d'autrui dans les pays où nous sommes présents ? Nous avons besoin de faire correspondre ces pratiques et leçons à nos politiques et à nos actions de plaidoyer, selon ce que nous apprenons.

C'est par le biais d'évaluations à tous les niveaux – y compris les projets, programmes, initiatives, plans stratégiques, évaluations multi agences, méta évaluations, etc. – que nous gagnons une compréhension de l'impact de notre travail. Cette compréhension va influencer la conception et la mise en œuvre de nos programmes, notre engagement dans des partenariats, et notre plaidoyer pour les changements de politiques, etc.

### Principes

Les principes primordiaux à suivre dans l'exécution et le contenu des évaluations sont les Principes de Programmation de CARE International. Les points suivants sont des principes spécifiques qui s'appliquent à toutes les évaluations, et qui sont en accord avec les Principes de CARE International.

- **Pertinence** (focaliser sur ce qui est important) : Les évaluations devraient faire le point sur les résultats attendus aussi bien que les résultats inattendus. Elles devraient également examiner les processus. Cela inclut tester l'hypothèse que les interventions ont contribué à la réalisation des objectifs et but énumérés. Les évaluations peuvent aussi juger de la pertinence des objectifs et le but du projet.

---

<sup>5</sup> Ces conseils devraient être considérées comme faisant partie d'autres lignes directrices et outils d'évaluation, de contrôle et de conception de CARE, en particulier ceux relatifs aux Principes de Programmation et de Normes de Projet de CARE International, les Lignes directrices d'Impact de CARE, la liste des normes pour la redevabilité en apport avec les opérations d'urgence, etc. Plusieurs de ces ressources sont disponibles à la Bibliothèque numérique de Qualité de Programmes <http://pqdl.care.org/>.

Adressaient-ils réellement les causes profondes du problème identifié et les droits non satisfaits de la population cible ? Elles devraient aussi examiner les avantages et les effets pervers (y compris les effets attendus et inattendus), ainsi que les impacts positifs et négatifs sur des groupes spécifiques, tels que les femmes et les minorités ethniques, etc.

- **Participation** (des représentants de la communauté) : Pour une approche basée sur les droits il est d'une importance capitale que les participants au projet en cours d'évaluation soient pleinement impliqués dans la planification, la mise en œuvre, l'analyse, le reportage, et l'utilisation des évaluations. Les conclusions et recommandations ne devraient jamais être mis à la disposition du public sans consultation préalable avec ces parties prenantes.
- **Impact du projet/programme focalisé sur la vie des gens** (importance) : La question la plus importante à considérer dans toute évaluation est l'impact du travail de CARE sur les droits et le bien-être des gens pauvres et marginalisés. Ce principe s'applique à tout l'ensemble de la programmation de CARE, y compris le service direct, les partenariats et le plaidoyer. CARE s'efforcera à développer des méthodes d'évaluation qui contribuent à *l'empowerment* des bénéficiaires, les rendant plus capables de se prononcer sur leurs aspirations et opinions par rapport à l'efficacité des interventions de CARE.
- **Crédibilité** (méthodes objectives et fiables) : Les évaluateurs devraient suivre les lignes directrices de bonnes pratiques, telles que celles promulguées par les agences et associations professionnelles d'évaluation.<sup>6</sup>
- **Intégrité** (normes éthiques) : Le personnel de CARE ainsi que les évaluateurs externes engagés par CARE maintiendront les normes professionnels, éthiques et personnels les plus élevées possible. En particulier, ils assureront l'honnêteté et l'intégrité du processus d'évaluation, en respectant la sécurité et dignité des parties prenantes en question.
- **Transparence** (le partage des conclusions) : Les Termes de Référence sont rendus publics ; des contrats d'évaluation importants sont alloués par un processus d'appel d'offres ; les activités d'évaluation sont exécutées d'une manière transparente. Les conclusions et recommandations sont partagées dans des contextes appropriés avec toutes les parties prenantes. Les rapports d'évaluation finaux sont mis à la disposition du public et rendus accessibles à toute personne intéressée.
- **Indépendance** (des évaluateurs) : Les conclusions et les recommandations de ceux qui conduisent une évaluation sont à inclure dans leur rapport sans ingérence des responsables du projet. Cependant, ceux qui sont impliqués par l'évaluation devraient avoir l'occasion de répondre aux conclusions et recommandations, et leurs réponses devraient faire partie de la version finale du rapport d'évaluation officiel.

## Evaluations au-delà des « projets »

1. Les évaluations devraient focaliser sur les opérations, fonctions et dossiers auxquels s'intéressent CARE, ses partenaires et ses bénéficiaires. Il est clair que l'évaluation des projets est importante, mais il nous faudra également évaluer plus activement d'autres aspects et dimensions du travail de CARE.

---

<sup>6</sup> Voir la liste de telles associations sous le renforcement des capacités ci-dessous.

2. Mettre en place des évaluations stratégiques périodiques par rapport aux dossiers d'importance primordiale pour CARE, tels que celles relatives aux thèmes retenus pour les **Enquêtes d'Impact Stratégique (SII)**. De telles enquêtes cherchent à comprendre l'impact de CARE vis-à-vis des causes profondes de la pauvreté, allant au-delà de l'évaluation des projets ou activités de programmation spécifiques. De telles évaluations stratégiques devraient profiter d'évaluations de projet ou programme financées par les bailleurs de fonds qui ont déjà été faites ou sont planifiées.
3. Si des ressources restreint ou sans restriction sont disponibles il est souhaitable de mettre en œuvre des évaluations ex post afin d'évaluer l'impact durable. Il serait pourtant préférable de conduire des évaluations détaillées de **programmes** afin d'évaluer la synergie de projets multiples (par CARE et autres) pour réaliser un impact plus durable.
4. Conduire des méta évaluations sur des secteurs ou thèmes sélectionnés, au sein d'un seul pays ou bien à travers plusieurs pays. A l'échelle globale continuer à conduire la « MEGA » – Meta Evaluation sur l'Atteinte du But des projets et programmes de CARE - tous les 2 ans afin de synthétiser les résultats, examiner les méthodologies d'évaluation, et fournir des renseignements pour les politiques et stratégies de l'organisation. La MEGA se base sur des rapports d'évaluation soumis à la Bibliothèque Electronique d'Evaluation (« EeL »). Promouvoir de façons diverses la revue, diffusion et utilisation plus systématiques des leçons apprises à travers les évaluations.
5. Les plans stratégiques des Missions et des membres de CARE International devraient également être soumis à des évaluations périodiques afin de comprendre la performance de l'organisation.

## Méthodologies des Evaluations

1. Il existe toute une gamme de buts, types et méthodes pour la conduite des évaluations. En plus de conduire les évaluations pour satisfaire les exigences des bailleurs de fonds, les plans pour les évaluations devraient :
  - Etre en accord avec le plan de Suivi - Evaluation pour chaque projet et programme.
  - Etre perçus comme des opportunités pour le personnel de projet, partenaires et participants de gagner une perspective plus approfondie quant à l'impact de leur travail et les résultats escomptés et/ou inattendus.
  - Utiliser les évaluations non seulement de façon rétrospective (pour évaluer la conformité avec les exigences des bailleurs de fonds), mais également de façon proactive pour promouvoir de meilleures pratiques et fournir des renseignements pour toute stratégie future.

Dans tous les cas, comme l'affirme la Directive de Politique N° 2, tout projet et programme de CARE doit avoir une évaluation et un rapport finaux décrivant les objectifs réalisés et les leçons apprises.

2. Dans la mesure du possible, la planification de l'évaluation devrait commencer lors de la conception du projet (plutôt que d'attendre la fin du projet). Cela inclut une étude de base appropriée qui sera comparable à toute évaluation ultérieure. Il y a besoin d'utiliser suffisamment de données avant et après l'intervention pour documenter tout changement, que ce soit par des indicateurs quantitatifs ou bien

- qualitatifs. Si cela est possible un groupe de comparaison devrait être utilisé afin d'assurer que le projet a produit des résultats concrets.
3. La valeur des évaluations formatives (à mi parcours) et sommatives (finales) doit être reconnue. A titre d'exemple des évaluations formatives, les évaluations en temps réel (surtout par rapport aux réponses humanitaires) sont très utiles pour avoir des leçons apprises et des pratiques prometteuses qui renforcent l'actuelle prise de décisions.
  4. Il incombe principalement aux responsables des projets ou programmes d'organiser les évaluations. Leurs superviseurs sont chargés d'assurer que les principes énoncés dans cette Politique et Stratégie d'Evaluation soient appliqués, y compris la qualité de l'évaluation et le suivi du plan d'action qui en est issu.
  5. Améliorer les méthodologies afin de renforcer la qualité, crédibilité, et l'utilité des évaluations. Se référer aux lignes directrices pour les bonnes pratiques d'évaluation (voir les références pour les points 2 et 3 ci-dessous).
  6. Lorsque des Termes de Référence d'évaluation sont élaborés par les bailleurs de fonds, on devrait évaluer leur conformité avec les Principes de CARE et les Normes de Conception, Suivi Evaluation (DME) pour la qualité de programme<sup>7</sup> et les normes Sphère pour les réponses humanitaires. En ce qui concerne les évaluations à mi parcours, un plan d'action devrait être établi pour planifier la façon dont le projet se renforcera pour améliorer sa qualité et son efficacité.

## Renforcement des Capacités

1. Renforcer les capacités à long terme du personnel de CARE ainsi que de leurs partenaires et homologues en matière de DMEAL<sup>8</sup>. Cela comprend le renforcement des capacités des membres de la cadre DMEAL de CARE (ceux avec des responsabilités principales DMEAL à divers niveaux), et à travers eux le renforcement de ceux qui sont chargés de la programmation.
2. Les lignes directrices de CARE pour l'impact (*CARE Impact Guidelines*), le Manuel de Conception de Projet (*Project Design Handbook*), les lignes directrices pour le Suivi Evaluation (*M&E Guidelines*), l'Outil de Mesure des Normes de Qualité des Projets (*PSMI – Project Standards Measurement Instrument*) et les Outils d'évaluation de capacités de Conception, Suivi, Evaluation (*DME Capacity Assessment Toolkit – DME-CAT*), ainsi que d'autres ressources, peuvent aider à promouvoir le développement des capacités. Voir <http://pqdl.care.org> ; <http://myCARE.care.org/portal/server.pt> ; [www.kcenter.com/care/dme](http://www.kcenter.com/care/dme) ou <http://www.globaldev.org/m&e/> .
3. En plus des documents provenant de CARE, les personnes chargées des évaluations devraient se familiariser avec d'autres ressources pertinentes disponibles auprès d'autres agences et réseaux d'évaluation. Parmi ces ressources se trouvent les normes d'évaluation établies par InterAction, l'Association américaine d'Evaluation (American Evaluation Association), l'Association africaine d'Evaluation (African Evaluation Association - AfrEA), la Société d'Evaluation du Royaume Uni (UK Evaluation Society), la Société australienne d'Evaluation (Australian Evaluation Society), la Société canadienne

---

<sup>7</sup> L'Outil de Mesure des Normes de Qualité des Projets (PSMI) est un outil qui a été développé à cet effet.

<sup>8</sup> DMEAL = **D**esign, **M**onitoring and **E**valuation for **A**ccountability and **L**earning. (Conception, Suivi et Evaluation pour la Redevabilité et l'Apprentissage.)

d'Evaluation (Canadian Evaluation Society), le Réseau d'Evaluation d'OCDC-DAC, les Nations Unies, Sphère, ALNAP, et HAP International, entre autres.

## Participation

1. Les parties prenantes, y compris des représentants de la population cible, devraient participer à la planification, la mise en œuvre et l'utilisation des évaluations. Il est important que pendant ce processus les participants aient le droit de définir des catégories clefs ainsi que des indicateurs de progrès à leurs yeux.
2. Promouvoir les partenariats et les évaluations inter agences en collaboration avec des institutions de recherche et autres agences partenaires.
3. Dans la mesure du possible, des experts externes devraient être associés aux équipes d'évaluation, y compris des évaluateurs nationaux et des représentants d'autres projets de CARE ou agences de partenariat, afin d'ajouter de nouvelles perspectives et de partager l'apprentissage au maximum.
4. Des évaluations conjointes sont à encourager afin de promouvoir des revues constructives avec les pairs, d'améliorer le rapport coût efficacité et d'être redevable (par exemple, après les opérations humanitaires où CARE est une agence parmi tant d'autres.)

## Utilisation

1. Utiliser des stratégies appropriées de communication pour partager les conclusions des évaluations de façon à les rendre compréhensibles et utiles aux parties prenantes – les participants et partenaires, le personnel au sein de CARE, ainsi que les bailleurs de fonds. Dans bien des cas, cela nécessitera des formes variées de communication selon le destinataire et non seulement un seul rapport final.
2. Réunir de façon systématique les rapports d'évaluation pour les rajouter aux archives des Missions ainsi qu'à la Bibliothèque électronique globale d'Evaluation de CARE (EeL) via C-PIN. La responsabilité pour la diffusion des rapports d'évaluation, y compris l'envoi à [EvaluationLibrarian@care.org](mailto:EvaluationLibrarian@care.org), ou le téléchargement à C-PIN, incombe à ceux qui demandent les évaluations, que ce soient le personnel de projet, de la Mission, de l'unité régionale de gestion ou de CARE International.
3. Promouvoir la publication et la diffusion des lignes directrices d'évaluation et des rapports d'évaluation, en particulier les métras évaluations, pour un public interne et externe.

## En résumé

1. CARE s'engage à améliorer la quantité, l'importance et la pertinence des évaluations au sein de l'organisation.
2. Nous utiliserons les évaluations pour la promotion des réflexions pratiques systématiques et d'apprentissage organisationnel. Les évaluations seront également utilisées pour assurer la redevabilité quant à l'efficacité, afin de contribuer à des changements significatifs et durables dans les vies des gens que nous servons. Ils ne méritent rien que cela.

3. Nous fournirons un leadership global dans la promotion, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de cette Politique et Stratégie d'Évaluation.

#### Philosophie de base

##### Apprendre à réfléchir de façon évaluative :

- ❖ Réflexions réalistes : nous avons tous besoin d'entendre des remarques et perspectives objectives par rapport à notre travail ; d'apprendre les leçons et de les mettre en application.
- ❖ Prise de décision rationnelle ; Avant de prendre des décisions informons-nous. Quelles sont les informations disponibles ? De quelle source proviennent-elles ? Sont-elles fiables ?
- ❖ Remettre en question les paradigmes – les nôtres autant que ceux des autres. S'interroger sur d'autres perspectives informatives à explorer.
- ❖ Soyons redevables ; il nous faut rendre des comptes à nos clients (les bénéficiaires ainsi que les bailleurs de fonds) non seulement en bien documentant l'utilisation de nos ressources et nos activités, mais aussi en décrivant les résultats réalisés, c'est-à-dire, la différence que nos projets ont fait dans la vie des bénéficiaires.
- ❖ Saisir les opportunités - avoir d'à-propos et être pertinent : nous avons besoin de fournir et utiliser les informations pertinentes quant aux leçons apprises au moment propice.